

Module 2 – Vivre le processus législatif



FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Simulation de débat parlementaire

A.1. Mise en contexte

Aujourd'hui, vous participez à la simulation de la deuxième lecture d'un projet de loi fictif à la Chambre des communes du Parlement canadien.

À cette étape, les députées et députés (toi et tes camarades) doivent débattre du principe général du projet de loi. Il ne s'agit pas d'analyser chaque article en détail ni de proposer des modifications. À cette étape, tu dois:

- Évaluer les objectifs du projet de loi : Est-ce qu'il vise un vrai problème ?
- Te demander si l'idée générale est bonne pour la société.
- Exprimer ton opinion : Es-tu pour, contre ou partagé ?
- Appuyer ta position avec des arguments solides et convaincants.

- Poser des questions aux autres députées et députés ou répondre à celles qui te sont posées.

À la fin du débat, un vote détermine si le projet de loi peut continuer son parcours (vers l'étape de l'étude en comité), ou s'il est rejeté.

A.2. Projet de loi C-01

Attention

Ce projet de loi n'existe pas. Dans les faits réels, un projet de loi sur l'usage des téléphones cellulaires dans les écoles ne relèverait pas du gouvernement fédéral. Les questions concernant l'éducation sont de compétence provinciale ou territoriale.

Nom du projet de loi

Projet de loi C-01 : Loi visant à encadrer l'usage des téléphones cellulaires dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire



Objectifs du projet de loi

Ce projet de loi vise à créer un cadre réglementaire clair et uniforme sur l'usage des téléphones cellulaires dans les écoles primaires et secondaires au Canada.

La loi poursuit les objectifs suivants :

- Réduire les distractions pendant les heures d'enseignement, afin de permettre aux élèves de se concentrer pleinement sur leur apprentissage.
- Favoriser la réussite scolaire en créant un environnement plus calme, propice à l'attention et à l'engagement en classe.

- Établir un cadre équitable et uniforme d'une école à l'autre, pour que tous les élèves soient soumis aux mêmes règles, peu importe leur établissement.

Mesures concrètes proposées dans le projet de loi

Le projet de loi inclut 3 mesures concrètes pour encadrer l'usage des téléphones cellulaires en milieu scolaire :

- Interdiction générale d'utiliser un téléphone cellulaire par les élèves pendant les cours, les examens et les périodes de pause.
 - Cette interdiction s'applique sauf dans 2 cas précis :
 - Si l'usage est nécessaire pour des raisons médicales (exemple : surveillance de la glycémie pour un élève diabétique),
 - Si l'enseignante ou l'enseignant autorise leur usage à des fins pédagogiques (exemple : activité de recherche ou balado éducatif en classe).
- Chaque école doit élaborer et afficher une politique claire sur :
 - les modalités de rangement ou de collecte des téléphones (exemples : casiers, sacs, boîtes verrouillées),
 - les personnes responsables de la supervision,
 - les mesures de sensibilisation auprès des élèves, parents et membres du personnel.
- Chaque école a le pouvoir d'appliquer des mesures disciplinaires (avertissements, confiscation temporaire, rencontre avec les parents, etc.) en cas d'infractions répétées ou graves à la loi.

A.3. Les rôles dans un débat parlementaire

Dans le cadre de la simulation du débat parlementaire, tu incarneras un personnage politique. Pour être bien préparée ou préparé pour la simulation, tu dois :

- Lire et comprendre ta fiche-rôle

- Préparer des arguments que tu présenteras en classe.



Présidente ou président de la Chambre

Tu es responsable du bon déroulement du débat parlementaire. Ton rôle est essentiel pour maintenir l'ordre, respecter le temps de parole et assurer que chaque députée et député ait la chance de s'exprimer.

Tes tâches sont :

- Ouvrir la séance
- Annoncer l'ordre du jour
- Donner la parole aux députées et aux députés
- Modérer la période de questions
- Conclure le débat
- Annoncer le moment du vote

Tu ne participes pas au débat, mais tu joues un rôle neutre et d'autorité.

À dire en ouverture :

« Honorables députés, nous entamons aujourd'hui le débat en deuxième lecture du projet de loi C-01 portant sur l'usage des téléphones cellulaires dans les écoles. »

Tâches à accomplir pendant le débat :

- Accueille les interventions : « *La parole est à...* »
- Gère le temps : 1 à 2 minutes par personne
- Interrompt poliment en cas de débordement
- Modère la période de questions

Clôture du débat :

« *Ceci conclut notre débat. Nous allons maintenant passer au vote.* »

**Pour aller plus loin**

Consulte la page « Le président de la Chambre des communes » du Parlement du Canada : <https://learn.parl.ca/understanding-comprendre/fr/les-gens-du-parlement/le-president-de-la-chambre-des-communes>

Greffière ou greffier

Tu assistes la Présidente ou le Président de la Chambre en prenant des notes sur le déroulement du débat. Tu ne participes pas verbalement au débat, mais tu remplis une fonction essentielle de suivi.

Tâches à accomplir pendant le débat :

- Note les noms des députées et députés qui interviennent.
- Compte les voix pour et les voix contre lors du vote final.
- Surveille le temps de parole (1 à 2 minutes maximum).

Ministère de l'Éducation

Tu es la ou le porte-parole du gouvernement pour ce projet de loi. Tu as la responsabilité de le présenter officiellement et de convaincre les autres députées et députés qu'il est nécessaire et bénéfique.

- Explique pourquoi cette loi a été proposée,
- Résume les principales mesures prévues par le projet de loi,
- Termine en mettant en valeur les effets positifs attendus.

Structure de ton intervention (3-5 min) :

- Nom du projet de loi (C-01)
- Problèmes visés (distractions, conflits, cyberintimidation)
- Mesures proposées (voir la partie « Mesures concrètes proposées dans le projet de loi » de la section A.2 de la Fiche de l'élève)
- Bénéfices attendus

Arguments possibles :

- Réduire les distractions améliore la concentration et les résultats scolaires.
- Un règlement uniforme évite les inégalités entre écoles.
- Les exceptions prévues respectent les besoins médicaux et pédagogiques.

Clôture : Tu peux reprendre brièvement les avantages avant le vote.

Députée ou député du pouvoir

Tu fais partie du même parti politique que la ou le ministre de l'Éducation. Tu appuies le projet de loi et renforces les arguments du ministre avec tes propres exemples, données ou perspectives.

Ta mission est de montrer que le projet de loi répond à un besoin réel dans les écoles et que les mesures proposées sont raisonnables et réalisables. Tu peux utiliser des témoignages, statistiques ou exemples vécus pour appuyer ton intervention.

Arguments possibles :

- Les enseignantes et enseignants perdent trop de temps à gérer l'usage des téléphones.
- Les élèves vivent moins d'anxiété sans la pression des réseaux sociaux.
- La majorité des parents veulent plus de contrôle sur le temps d'écran.

Députée ou député de l'opposition officielle

Tu représentes le principal parti d'opposition. Ton rôle est de remettre en question le projet de loi, d'en montrer les failles et de proposer des pistes d'amélioration ou des alternatives.

Tu peux contester la logique ou l'efficacité du projet, soulever des inquiétudes sur son application, ou dénoncer son manque de flexibilité. Ton objectif n'est pas d'attaquer pour attaquer, mais d'offrir un point de vue critique et constructif.

Arguments possibles :

- Cette interdiction est trop stricte et difficile à faire respecter.
- Les élèves devraient apprendre à gérer eux-mêmes leur téléphone.
- Une politique locale par école serait plus adaptée qu'une loi nationale.

Députée ou député d'un autre parti

Tu représentes un parti minoritaire ou alternatif. Ton rôle est de nuancer le débat. Tu peux appuyer certaines idées tout en proposant des modifications concrètes pour améliorer le projet de loi.

Tu peux proposer des compromis, soulever des angles oubliés (exemples : droits des jeunes, technologie verte, inclusion). Ton rôle enrichit la diversité des opinions dans le débat.

Arguments possibles :

- Bonne idée, mais il faut aussi prévoir des campagnes d'éducation numérique.
- Où sont les jeunes dans ce débat ? Ils devraient être consultés.
- Il faut inclure des mesures pour encadrer l'usage des téléphones des enseignantes et enseignants aussi.

Députée indépendante ou député indépendant

Tu n'es affilié à aucun parti. Tu parles selon tes valeurs personnelles ou les besoins particuliers de ta circonscription. Tu peux être pour, contre, ou mitigé.

Tu observes le débat et tu intervies si tu le souhaites. Ton point de vue peut refléter des préoccupations locales, des témoignages reçus ou des enjeux que d'autres ont oubliés.

Suggestions de perspectives variées :

- Une directrice ou un directeur d'école dans ta circonscription soutient le projet.
- Des élèves t'ont dit que ça les stresserait trop.
- Des parents craignent que les enfants ne puissent pas les joindre en cas d'urgence.

- Au lieu d'une interdiction générale stricte pour les élèves d'utiliser un téléphone cellulaire pendant les cours, les examens et les périodes de pause, il est autorisé d'utiliser un téléphone cellulaire pendant l'heure du dîner.



Pour aller plus loin

Consulte la page « Les députés » du Parlement du Canada :
<https://learn.parl.ca/understanding-comprendre/fr/les-gens-du-parlement/les-deputes>

Note les éléments que tu veux soulever pendant le débat :



Inspiration

Tu peux t'inspirer des questions de la section A.1 de la Fiche de l'élève pour compléter cette section.

Réponse :

A.4. Place au débat !

Conseils pour bien performer

- Prépare tes idées à l'avance : exemples, données, comparaisons...
- Écoute les autres attentivement.
- Note les arguments des autres députées et députés pour rebondir ou contre-argumenter.
- Reste courtois, même si tu es en désaccord.
- Respecte ton rôle, même s'il ne correspond pas à ton opinion personnelle.



Déroulement du débat

- **Ouverture de la séance par la présidente ou le président**
 - La Présidente ou le Président de la Chambre ouvre la séance et annonce l'ordre du jour : le débat en deuxième lecture du projet de loi C-01.
- **Présentation du projet de loi par la ou le ministre de l'Éducation (3-5 minutes)**
 - La ministre ou le ministre de l'Éducation explique les raisons qui motivent ce projet, ses objectifs et ses principales mesures.
- **Déclaration des députées et députés (1 à 2 minutes chacun)**

- Tour à tour, les députées et députés expriment leur position (pour, contre ou nuancée) et présentent leurs arguments.
- **Période de questions**
 - Chaque députée ou député peut poser une question à une ou un autre député. La Présidente ou le Président modère les échanges pour garantir le respect du temps et des règles.
- **Déclaration finale de la ou du ministre de l'Éducation**
 - Le ou la ministre peut répondre aux critiques, réaffirmer l'importance du projet et tenter de convaincre les indécis.
- **Clôture de la séance par la Présidente ou le Président de la Chambre des communes**
 - La Présidente ou le Président clôt officiellement le débat.
- **Vote des députées et députés**
 - Chaque députée et député vote POUR ou CONTRE l'adoption du projet de loi en deuxième lecture. Le greffier note les résultats.



Besoin d'aide ?

Lorsqu'une discussion t'affecte, tu peux appeler :

Jeunesse, J'écoute en tout temps, peu importe le jour et l'heure.

Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe ton problème. Pour plus d'information :

- Envoie le mot PARLER au 686868.
 - Appelle le 1-800-668-6868.
-

B. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : **www.CliquezJustice.ca**
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire

Parlement du Canada, « Les principaux rôles à la Chambre des communes ». En ligne : <https://learn.parl.ca/understanding-comprendre/fr/les-gens-du-parlement/les-principaux-roles-a-la-chambre-des-communes/>

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2025 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario